

Salles-la-Source. La cascade, source de conflit d'intérêts



Salles-la-Source. La cascade, source de conflit d'intérêts

Depuis 1972, il existe une concession entre l'état et la société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source qui autorise cette dernière à utiliser professionnellement la chute d'eau située au cœur des falaises et du site touristique du village. Cette concession a expiré en 2005 et le propriétaire de la centrale en demande actuellement le renouvellement auprès de la préfecture de l'Aveyron. La municipalité accepte mal d'être tenue à l'écart du dossier alors que la redevance fixée par la première concession à 15 000 € par an et payable à la commune n'a pas été versée depuis 2005. Une action est d'ailleurs en cours sur ce

point précis auprès du tribunal administratif. L'autre point litigieux concerne le débit de la cascade pour lequel un minimum avait été imposé dans cette concession et auquel ne semble pas se conformer l'actuel propriétaire. La cascade de Salles-la-Source est une étape touristique importante et l'on vient de loin la voir jaillir à pleine puissance ou pétrifiée en hiver. « Actuellement le débit minimum nous paraît totalement insuffisant par rapport au site », précise Robert Caule, le maire. L'eau arrive du Tindoul de la Vayssières jusqu'à un barrage souterrain situé en haut de la falaise de Salles-la-Source.

Cette eau est ensuite déviée dans une conduite forcée de 840 mètres de long vers la microcentrale située 133 mètres en contrebas, qui revend son bénéfice à EDF. Mais la cascade est alimentée suivant le bon vouloir de l'exploitant alors que ces équipements passent à la fois sur le domaine public et privé. Une enquête publique va être ouverte le 14 juin, la municipalité engage donc toutes les personnes sensibilisées par ce problème à y participer tout en précisant qu'elle est « prête à aller jusqu'à l'affrontement juridique dans le cadre de la légalité ».

Pas de litrage fixé

Le propriétaire de la centrale, Jean-Gérard Guibert, réfute le terme de concession pour celui d'autorisation qui nécessite une étude d'impact assez longue. «Le dossier est déposé depuis longtemps en préfecture». Il fait aussi état d'un accord pour augmenter le débit de la cascade en période estivale et les dimanches et jours fériés mais « il n'a jamais été question d'un certain litrage ». Il convient que la cascade est un attrait pour la commune et dit ouvrir une vanne appropriée.

M.-Ch. Bessou